



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création dispositif d'indemnisation des victimes des implants ESSURE

Question écrite n° 11748

Texte de la question

M. Grégory Galbadon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la demande de création d'un dispositif d'indemnisation central confié à l'ONIMA, dédié à l'instruction des dossiers déposés par les femmes victimes du dispositif de stérilisation définitive Essure. En effet ces implants occasionnent de nombreux effets secondaires impactant la vie professionnelle et personnelle et, dont seule l'intervention chirurgicale permet leur extraction. Le laboratoire pharmaceutique Bayer n'ayant pas prévu de protocole de retrait. Ces interventions sont donc pratiquées par les chirurgiens gynécologues qui ne disposent pas de formation en explantation de ce dispositif, ce qui ne manque pas d'entraîner des complications. Le nombre important de dossiers générés par ce contentieux Essure, relevant d'une problématique commune, il lui demande quelle suite elle entend donner à cette légitime demande.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Galbadon](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11748

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 octobre 2018

Question publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7262

Question retirée le : 20 novembre 2018 (Fin de mandat)